

Écrire comme au Moyen Âge

Le Moyen Âge est la période pour laquelle on peut parler de « révolution de l'écrit ». Les élites sociales et les religieux ont un intérêt grandissant pour les livres, les actes de la vie courante (actes notariés, actes de chancellerie...) augmentent considérablement, les supports de l'écriture et les outils se transforment. Contrairement à ce que l'on peut penser, ce n'est pas l'imprimerie qui a fait naître les livres : on copiait déjà des milliers d'ouvrages à partir de la fin du XI^e siècle.

C'est la réforme grégorienne qui marque une première étape et entraîne le développement des bibliothèques et des archives ecclésiastiques par l'usage de plus en plus répandu de l'acte écrit (pour une vente de terre, une donation, un testament...) et du cartulaire qui construit la mémoire d'une famille ou d'une communauté (on y recopie tous les actes importants à conserver indéfiniment).

Le développement de l'écrit se poursuit au XIII^e siècle avec la naissance des universités, l'apparition d'un lectorat laïc, la mise en place des administrations, le développement du notariat dans le midi de la France... Cet essor de l'écriture se remarque aisément, par exemple, avec les actes conservés aujourd'hui à la chancellerie pontificale. On passe de 300 lettres écrites par an au XII^e siècle à 50 000 par an au XIII^e siècle. Même constat à la chancellerie du roi de France, 2000 lettres rédigées sous Philippe Auguste (1180-1223), 15000 sous Philippe le Bel (1285-1314). Plus proche de nous, aux AD de l'Aude, on remarque aussi aisément cette multiplication des actes au XIII^e siècle.

De plus en plus de laïcs savent lire et écrire, parfois uniquement dans leur langue vulgaire, au contraire des ecclésiastiques. Ces laïcs sont donc considérés comme des illettrés, les lettrés étant ceux qui maîtrisent le latin ! Les artisans et marchands, dès cette époque, maîtrisent au moins partiellement l'écriture et le calcul et les notaires rédigent chaque jour des actes pour des personnes qui sauront ou non, les lire, mais qui au moins en comprennent l'importance de la conservation. Ainsi, on passe d'une époque (XII^e s.) où l'écrit est maîtrisé uniquement par des ecclésiastiques, et pendant laquelle seuls des moines recopient des manuscrits dans les scriptoriums des abbayes, à une époque (XIII^e-XV^e s.) pendant laquelle l'écrit se développe en ville, ceci étant lié au regroupement des artisans confectionnant les livres dans les cités et au besoin grandissant de la lecture et de l'écriture pour les marchands et artisans.

A la fin du Moyen Âge, la société se divise donc en deux ensembles : une petite minorité de personnes sachant lire et écrire et une immense majorité d'analphabètes. Mais cette frontière entre les deux n'est pas étanche : certaines personnes sont plus ou moins alphabétisées, sachant lire mais pas écrire, et il existe divers degrés dans la capacité à lire et à écrire. Dans ce contexte, l'écriture est tout autant un savoir qu'un pouvoir. Les personnes possédant cette capacité (écrivain public, notaire, notable, clerc...) ont une certaine ascendance sur ceux qui dépendent de leur savoir. Le rapport à l'écrit reste donc pour beaucoup exceptionnel, ce qui confère aux documents une valeur précieuse. Pour autant, même si peu de personnes savent lire et écrire à

la fin du Moyen Âge, toutes ont, dans le Midi de la France, un accès régulier et aisé au notaire présent dans nombre de villages. Le but de l'écrit est de consigner et d'organiser une information qui sera ensuite enregistrée, conservée pour le demandeur de l'acte et ses successeurs.

Au XVI^e siècle, tous les individus sont censés laisser au moins une trace écrite dans leur vie, avec la mise en place des registres paroissiaux. L'ordonnance de Blois de 1579 demande même aux notaires de faire signer leurs clients s'ils le peuvent, et s'ils n'en sont pas capable, les notaires doivent l'inscrire dans l'acte.

1. Les supports de l'écriture

L'un des freins à l'expansion de l'écriture est lié aux supports qui étaient alors disponibles pour écrire. Trois supports sont utilisés au Moyen Âge :

- Le papyrus

Vers 3000 ans av. JC, les Egyptiens développèrent la fabrication du papyrus à partir d'une plante du même nom poussant au bord du Nil. Des bandelettes étaient découpées dans la tige, puis disposées en deux couches perpendiculaires et collées entre elles par une colle végétale. Elles étaient ensuite pressées et frappées avec un maillet. Enfin, elles étaient séchées au soleil. On obtenait ainsi de grandes feuilles, vendues sous forme de rouleaux pouvant atteindre 20 à 30 cm de haut et jusqu'à 10 m de long. On écrivait en général sur une seule face. L'usage du papyrus se répand jusqu'au IX^e s. ap. JC dans tout le bassin méditerranéen.

- Le parchemin

Le parchemin est une peau d'animal (chèvre, mouton, veau¹...) travaillée de façon lisse et fine pour recevoir l'écriture. La technique de fabrication du parchemin est longue et minutieuse. Le parcheminier lave d'abord la peau à l'eau claire puis la laisse tremper dans un bain de chaux pour éliminer les poils et les graisses. Il racle les deux faces afin de les débarrasser des résidus. Il la plonge à nouveau dans un bain de chaux et la tend sur un cadre en bois appelé herse. Pour qu'elle soit plus fine et plus souple, le parcheminier la racle à nouveau puis la laisse sécher au soleil. Les dernières irrégularités sont éliminées par ponçage. Le parchemin a comme propriété d'être plus solide que le papyrus et de permettre l'écriture sur les deux faces. Le livre (ou codex) prit ainsi la forme que nous lui connaissons.

Le papyrus est remplacé par le parchemin à la chancellerie des rois de France à partir de 677. C'est un support pliable, utilisable sur les deux faces, plus résistant et produit partout sur le territoire. Cependant, tout ce travail sur la peau ne permet au final d'obtenir qu'une surface d'écriture d'environ 0.5 m². Pour un ouvrage de 150 feuillets, au format A5, il fallait donc une

¹ Peau la plus réputée, elle a donné le terme « velin ».

quinzaine de peaux, ce qui revenait à 1 livre tournois à Paris au XIV^e siècle, soit 24 jours de salaire d'un ouvrier vigneron. Et ce n'est que le prix du parchemin, on est loin du prix final du livre !

- Le papier

La fabrication du papier se généralisa en France au XIII^e s. Le papier était fabriqué essentiellement à base de chiffons (lin, chanvre) macérés dans l'eau chaude puis broyés. C'est pourquoi on parle de "papier chiffon". On obtenait ainsi de longues fibres. La fibre était ensuite mise sous presse pour en extraire l'eau. Il restait alors une fine feuille de fibres que l'on faisait sécher sur une corde dans une pièce ventilée ou étendoir. Une fois le papier sec, il fallait l'enduire d'un apprêt pour qu'il soit plus rigide et puisse recevoir l'encre. La fabrication du papier chiffon demandant un volume d'eau important, de nombreux moulins à papier se développèrent le long des cours d'eau, partout en Occident.

Cette matière, plus fragile que le parchemin, a d'abord été réservée à des documents de moindre importance ou qui n'appelaient pas une conservation de longue durée. Mais son coût, 5 fois moindre que le parchemin au XIV^e siècle, a permis son essor. Grâce à la multiplication des moulins à papier, son coût va encore diminuer, l'offre précédant la demande. Le parchemin continue quand même d'être utilisé pour les ouvrages de luxe.

2. Les outils nécessaires à l'écriture

- Le calame

Le calame est un roseau taillé, d'une quinzaine de centimètres, à l'extrémité écrasée. Les Romains le préféraient à la plume. L'extrémité du tuyau était tranchée en biais et une fente était pratiquée au milieu de celui-ci. On formait une découpe en bec de chaque côté.

- La plume

L'usage des plumes d'oiseaux est attesté dès le V^e s. avant J.-C mais c'est au V^e siècle de notre ère que la plume prit progressivement le pas sur le calame en Occident. Entre le VI^e et le IX^e siècle, la plume emporta la préférence, par sa capacité à tracer des traits plus fins que le calame sur le parchemin. Le coup de grâce fut donné lorsque l'Occident découvrit le papier au XIII^e siècle : le calame tira définitivement sa révérence, cédant la place à la plume.

On utilisait des plumes de toutes sortes d'oiseaux : vautour, aigle, corbeau, grue, héron, cygne, canard et surtout oie.

- L'encre

Les manuscrits sont souvent écrits à l'encre noire. Son aspect peut varier du brun plus ou moins clair à une texture plus brillante selon la composition.

Il existe deux grandes familles d'encre :

- les encres au carbone : il s'agit d'un mélange de produits calcinés avec un liant (blanc d'œuf, miel, gomme d'arbres). Conservées sous forme solide, elles sont ensuite diluées dans de l'eau. Ces encres ne sont pas acides et n'attaquent donc pas le support mais elles ne pénètrent pas toujours très bien et partent souvent par un simple grattage.

- les encres métallo-galliques : il s'agit d'extraits végétaux (noix de galle, par exemple) ayant subi une décoction ou une macération, mélangés ensuite à des sels métalliques (sulfate de cuivre ou de fer, appelés vitriol au Moyen Age) et à un liant (gomme arabique). Ces encres sont souvent acides et attaquent le support, entraînant sa dégradation.

3. La réalisation d'une page

Les pages étaient délimitées au moyen de la réglure, c'est-à-dire en marquant visuellement les frontières du texte : lignes d'écriture (lignes horizontales) et cadre d'écriture (lignes verticales). Ces limites définissent également les marges et situent les espaces dédiés à l'enluminure. A partir du XII^e siècle, les lignes de réglure sont tirées à l'aide d'une mine de plomb ou d'argent ; jusque-là, elles l'étaient à l'aide d'une pointe sèche, qui ne laissait aucune marque de couleur sur les feuillets et présentait l'avantage de marquer d'un même geste le recto et le verso du support.

Le texte est souvent justifié, c'est-à-dire adapté le plus régulièrement au cadre défini par la réglure. Pour y parvenir, le scribe intègre des abréviations, joue sur les espaces blancs ou fait varier la régularité du tracé des lettres par compression ou dilatation. La gestion du dernier mot de la ligne joue un rôle important dans la double préoccupation d'une régularité formelle du texte et de sa lisibilité. On retrouve encore cette idée de justification du texte dans les actes notariés de l'époque moderne.

4. Les différents types d'écriture

Au Moyen Age, les livres sont copiés par des copistes très différents, mais doivent être lisibles par tous. L'écriture des livres est donc codifiée pour être facilement déchiffrable et s'apparente plus à une écriture à main posée, inscription lettre par lettre, qu'à une écriture cursive (rapide, d'un seul trait).

Différents facteurs conditionnent la forme de l'écriture : le support utilisé (parchemin, puis papier), l'instrument (calame, plume) et les mouvements du scribe par rapport à sa feuille. Ainsi, différentes manières de tailler la plume, mais aussi la variation de son inclinaison sur le support d'inscription, ont changé le dessin de la lettre au cours des siècles.

- Caroline

La minuscule caroline veut uniformiser les différentes écritures. Au VIII^e s., après d'importantes conquêtes, Charlemagne règne sur un Empire étendu, dont il veut donner une image unifiée. Il pense que l'écrit et la lecture ont un rôle important à jouer dans la cohésion de l'Empire. En outre, il considère l'écrit comme un moyen de gouverner et d'améliorer les structures de son royaume ; il veut développer l'instruction des fonctionnaires de son administration. Il impulse donc une réforme de l'écriture : il faut la simplifier, pour éviter les erreurs d'une copie à l'autre et la rendre plus lisible, pour qu'un plus grand nombre accède aux mêmes lectures. Une nouvelle écriture officielle apparaît : la minuscule caroline, appelée ainsi du nom de Charlemagne (*Carolus Magnus* en latin).

De petite taille, ses caractères sont très harmonieux et d'une grande lisibilité. Entre la fin du VIII^e et le IX^e siècle, la minuscule caroline se répand dans toute l'Europe médiévale.

- Ecriture gothique

Elle est caractérisée par des lettres plus ovales, toutes en hauteur, aux formes brisées et anguleuses, alternant traits fins et épais (les pleins et les déliés). Plus resserrée, l'écriture gothique permet de gagner de la place mais se déchiffre plus difficilement.

- Ecriture cursive

Apparue au XIV^e siècle, cette écriture tire son nom de la plume qui court sur la page. C'est une écriture du quotidien, notamment utilisée par les marchands, qui simplifie le tracé des lettres. La main du scribe trace les lettres de manière plus rapide et plus personnelle, au point de déformer les lettres et de rendre difficile la lecture des actes des XV^e et XVI^e siècles.

5. Reliure

Une fois le corps du manuscrit achevé, le relieur coud les différents cahiers les uns aux autres à l'aide de longs fils de coton ou de lin s'enroulant autour de nerfs de boeuf. Il procède ensuite à la rognure : les pages sont découpées de façon à les égaliser entre elles et à créer un volume harmonieux.

Enfin, il réalise la couverture extérieure du manuscrit, la reliure, conformément à la volonté de son client. Chaque possesseur peut faire réaliser la reliure souhaitée. Un livre est à l'époque un objet de prestige, de paraître en société.

Les plus riches et plus importants personnages peuvent faire décorer leurs ouvrages de tissus raffinés comme le velours ou la soie, d'or, d'argent et de pierres précieuses. Les plats sont composés de plaques de bois recouverts de cuir, de tissu, de métal ou de parchemin. Ces matières sont ensuite décorées (gravure, incrustations, estampage à froid). Des fermoirs en fer ou en cuivre permettent de maintenir le livre fermé.